

Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2022/61 – Convention de stage de formation avec l'institut de formation auxiliaires de puériculture Ifap'titude**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 08 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision et signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire),

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison – 01140 ST ETIENNE SUR CHALARONNE,

Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 310 rue de l'Ecoissais – 69400 LIMAS

**DECIDE**

**Article 1 :**

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une étudiante auxiliaire de puériculture avec l'institut IFAP'TITUDE au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à St Etienne sur Chalaronne.

**Article 2 :**

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 3 octobre au 4 novembre 2022.

**Article 3 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et notifiée à l'institut IFAP'TITUDE.

Fait à MONTCEAUX, le 29 septembre 2022,

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX